

Édito de la DG

L'année 2024, année d'innovation et de structuration !

Une année innovante avec le déploiement de nouveaux dispositifs, la mise en œuvre de notre premier CPOM, et nos ambitions portées par nos réponses aux AMIs Parcours Inclus'IF 2030 qui nécessiteront une approche structurée.

Une année de structuration aussi: nos dynamiques institutionnelles exigent rigueur et adaptation, action et réflexion, écoute et accompagnement. Elles sollicitent l'imagination et l'innovation pour adapter nos organisations et intégrer les correctifs issus des évaluations externes et audits internes. Elles demandent des plans d'actions, indicateurs, process et procédures, dans un contexte de tension de certains métiers indispensables pour remplir notre mission.

Les enjeux sont nombreux, et d'abord sur le plan RH : dynamique de recrutement, qualité de vie au travail, attractivité, fidélisation, gestion des emplois et des parcours professionnels, écoute et attention portées aux salariés... sont essentiels pour garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement.

L'équipe maintenant renouvelée du siège est au rendez-vous pour accompagner et gérer ces nouveaux défis structurants, au service des établissements.

Dans ce contexte nouveau pour nous avec le CPOM et globalement difficile pour le secteur, nous ferons face aux nouveaux enjeux. Avec nos plans d'actions et notre engagement collectif quotidien envers les aidants, les enfants et les adultes accompagnés, pour que leur accompagnement soit le plus qualitatif possible, nous sommes confiants pour l'avenir.

Brigitte Joly, DG



Mot du Président



juillet 2023 d'AIME77 a conduit à intégrer dans notre CPOM celui d'AIME77.

L'année 2024, que nous souhaitons belle à toutes et tous, est pour nous une année de changements.

2024 marque notre entrée en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Ce contrat imposé est une nouvelle forme de contractualisation des relations avec nos financeurs, sur une durée de 5 ans, assortie d'objectifs qualitatifs et quantitatifs qui nous poussent à avancer ... avec quand même une pénalité financière si nous ne les tenons pas. Parmi les objectifs, un minimum d'activités pour chaque établissement et pour chaque personne accueillie, en particulier en FAM, un maximum de jours d'absences pour convenance personnelle. L'intégration opérationnelle depuis

juillet 2023 d'AIME77 a conduit à intégrer dans notre CPOM celui d'AIME77. Autre événement important, le renouvellement en 2024 de l'autorisation de frais de siège, qui valide la pertinence du siège que nous avons construit à partir d'une page blanche en 2018. Le travail de structuration du siège au service des établissements continue, avec une équipe de cadres renouvelée au cours de l'an passé.

En lien avec le CPOM, nous avons lancé un vaste programme de transformation de l'offre, et pas uniquement parce que nous devons le faire pour les structures enfants avant fin 2025 ou parce que c'est une des orientations imposées de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Inclus'IF 2030 » auquel nous avons répondu en janvier afin de renforcer les offres de nos établissements, mais parce que cela permet de faire mieux pour plus. Nous vous en reparlerons au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le passage en plateforme doit nous faire passer d'une logique de « places » à une logique de « prestations » dans une logique de « parcours » en s'appuyant plus sur le milieu ordinaire avec plus de partenariats avec les autres acteurs du territoire. Donc sur le papier permettant une plus grande fluidité de l'accompagnement, sa meilleure personnalisation et une plus grande inclusion, ce qui est en phase avec nos orientations. Et sur le terrain, une remise en cause de pas mal d'habitudes de travail des professionnels et une autre façon de construire et faire vivre le projet personnalisé de chaque jeune, avec plus d'autodétermination et de co-construction avec les familles, soit un vaste programme de conduite du changement pour les établissements avec le soutien du siège et sous notre vigilance.

A noter que c'est déjà le cas de la plateforme Eclair en Seine et Marne. En 2024, ce sera le tour des ESMS enfants du Val de Marne, et en 2025 de ceux de Paris et des Yvelines. Le passage en plateforme impose aussi de proposer des modalités en matière d'hébergement, d'accueil temporaire et de répit. C'est à nous d'en déterminer les termes (pour qui, comment, fréquence, ..) dans la limite des budgets alloués. Ce n'est pas si simple, mais nous l'avons fait pour Eclair sur la modalité hébergement, en permettant à 10 jeunes adultes d'en bénéficier.

Le tout dans un contexte social toujours aussi tendu, avec de graves difficultés de recrutement partout comme dans tout le secteur. Nous ne voyons pas de grandes décisions à venir améliorant radicalement le niveau de rémunération pour nos salariés. Notre capacité à proposer des projets, des transformations et un environnement managérial où chacun peut faire preuve d'initiative au service du collectif et des personnes accueillies est clairement déterminante pour renforcer l'attractivité de notre association. **Jean-Marc Monguillet**

L'internat en ESMS enfants...

L'internat, une modalité majeure d'accompagnement en IME.

Souvent considérée comme une solution temporaire de répit pour des familles avec des enfants, de tous âges, qui les mettent en grande difficulté dans leur vie quotidienne, **la modalité hébergement (internat) dans les IME doit être appréhendée comme une composante majeure d'une stratégie intégrée visant à maximiser le potentiel de développement des jeunes avec TSA dans une optique de parcours global.**

Le besoin des familles de disposer de temps de répit pendant des périodes régulières ne doit pas être négligé. En permettant aux aidants familiaux de prendre du recul par rapport à un quotidien difficile, l'internat participe à la prévention de l'épuisement des aidants et peut permettre le cas échéant de retrouver un environnement familial plus détendu lors des retrouvailles. En réduisant le niveau de stress et la pression liée à la gestion constante des besoins complexes de leur enfant, qui les accapare au détriment des autres enfants ou en permettant une plus grande flexibilité dans l'organisation de la vie quotidienne, ces pauses régulières permettent de maintenir un équilibre sain dans l'organisation de la famille.

Mais la modalité hébergement dans les établissements enfants va bien au-delà d'une simple solution de répit, qui n'est pas sa finalité première.

L'internat offre en effet un **environnement structuré** qui répond aux besoins spécifiques des enfants TSA en s'appuyant sur des routines prévisibles qui contribuent à réduire l'anxiété et à améliorer la capacité d'adaptation des jeunes tout en garantissant leur confort et leur sécurité, environnement qui peut être

difficile de maintenir au domicile du fait des multiples contraintes familiales.

L'internat fournit ainsi une **continuité dans l'accompagnement** avec mise en pratique des compétences travaillées en accueil de jour par des **personnels qualifiés et formés**, qui adaptent en permanence leurs méthodes en fonction des besoins individuels. L'expertise ainsi mise en œuvre participe de l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement.

L'**accueil régulier** en internat permet aussi aux professionnels de plus larges périodes d'observation et d'évaluation des progrès réalisés, et d'identification des facteurs déclencheurs de troubles du comportement. Les stratégies de prévention peuvent ainsi être affinées de même que les plans d'intervention. Pour certaines situations complexes, cet environnement peut se révéler essentiel pour soutenir les développements éducatif et thérapeutique.

L'internat peut ainsi servir différents objectifs en fonction des circonstances individuelles et son organisation doit rester très souple. Sa pertinence, le nombre de nuits ou leur fréquence, peuvent en effet évoluer en fonction des besoins, des progrès accomplis, des changements dans la vie du jeune et de la famille, mais aussi des recommandations des professionnels. Il est important que la décision soit prise en concertation entre les familles et les professionnels pour garantir le bien-être optimal de l'enfant tout en respectant les besoins et les valeurs de la famille.

L'accueil en hébergement, dans un environnement adapté et structuré est un élément clé pour préparer la transition vers la vie adulte.

La transition vers la vie adulte est un processus complexe avec des étapes bien définies. Avec l'accent mis sur les

IME Cour de Venise

L'IME Cour de Venise dispose de 5 places d'internat par alternance pour les jeunes de 12 à 18 ans, dans les locaux de l'IME. Il est ouvert toute l'année en même temps que le semi-internat, et du lundi au dimanche matin.

Tous les jeunes y ont accès, l'internat est un volet essentiel du projet individualisé.

A signaler que les contraintes RH croissantes que connaît le secteur font qu'il est souvent compliqué de trouver des professionnels pour le travail de soirée et de nuit, mais cette modalité nous tient particulièrement à cœur.

Plateforme Eclair - Parole de Pros

« La plateforme Eclair propose une modalité hébergement qui n'était pas obligatoire lors de son passage en plateforme. Les contraintes budgétaires ne permettent pas de la proposer à tous. En 2023, la location d'une maison indépendante récente de 3 voire 4 chambres située à Bussy St Georges a été contractualisée. Alors que l'hébergement était initialement proposé à peu de jeunes, une vaste réflexion a été menée en 2023 pour déterminer les critères selon lesquels l'hébergement serait proposé, et avec quelles modalités permettant d'en assurer la réussite. C'est ainsi que l'hébergement a été ouvert aux jeunes de plus de 18 ans (dont les Creton), avec une régularité programmée sur un semestre, et une «intensité» minimale compatible avec l'acquisition des compétences.

Elle est désormais proposée à une dizaine de jeunes concernés, pour un maximum de 3 nuits par semaine, en fonction des souhaits émis et du projet d'accompagnement. Premier bilan dans 6 mois. » **Florian Berthe, Directeur, Plateforme Eclair 77**



compétences de vie quotidienne, la socialisation entre pairs, la préparation progressive vers l'autonomie en collaboration avec les familles, les internats peuvent proposer des programmes de transition progressifs, adaptés, répondant aux besoins individuels, pour développer les compétences nécessaires pour réussir l'intégration dans la prochaine étape d'un parcours de jeune adulte, quelle que soit la modalité d'hébergement envisagée dans le futur (entrée en foyer, logement accompagné collectif ou individuel, voire maintien au domicile familial).

L'expérience montre l'importance de préparer les jeunes adultes à la suite de leur parcours et de s'assurer qu'ils ont développé les compétences et capacités d'autonomie au plus près des attendus des futurs établissements d'accueil, afin de favoriser une transition sereine vers le futur cadre de vie adulte. A l'inverse, ne pas les préparer les met à risque de rejet au terme de périodes d'intégration non concluantes, risque important dans un contexte où les places en secteur adulte restent notoirement insuffisantes (voir dans tous les départements le nombre de jeunes en aménagement Creton).

En contribuant activement au développement des compétences pratiques et sociales, l'internat peut jouer un rôle essentiel dans cette préparation à une vie adulte épanouissante et la plus autonome possible. Un accent important sera mis sur l'éducation à l'auto-détermination dans un contexte de vie en milieu adulte inclusif. Sera ainsi particulièrement travaillé dans ce contexte l'apprentissage de l'autonomie dans tous les domaines de la vie quotidienne en matière de :

o **Socialisation et Interaction Sociale:** l'internat offre une occasion de socialisation structurée avec des pairs, favorisant des interactions sociales significatives et le développement de compétences relationnelles qui vont contribuer à préparer les jeunes à s'intégrer à des contextes sociaux variés à l'âge adulte.

o **Préparation aux tâches de la vie quotidienne:** l'internat se concentre sur le développement progressif de l'indépendance du jeune et sa préparation aux tâches de la vie quotidienne, dans un contexte plus adapté que le cadre familial.

Il s'agira plus particulièrement de viser l'acquisition des savoir-faire en matière de :

- d'hygiène corporelle et du lieu de vie,
- d'habillement,
- d'entretien de la chambre (rangement, ménage),
- d'entretien du linge (lessive, repassage),
- de participation aux tâches collectives (mettre la table, débarrasser...),
- de gestion du temps libre (s'occuper seul ou en groupe, autodétermination).

Quel qu'en soit le contexte, l'accueil en hébergement repose sur une approche globale du développement de l'enfant qui suppose une **collaboration étroite avec la famille**: conscients des préoccupations légitimes des familles concernant la séparation familiale et l'impact émotionnel qu'elle porte, même pour de jeunes adultes, nous encourageons une collaboration étroite entre l'établissement, ses professionnels et le cas échéant des professionnels externes, et la famille, intégrant les perspectives et les besoins des parents vis-à-vis de l'avenir.

Le projet associatif d'AelDF inscrit d'ailleurs clairement la possibilité de développer auprès de tous les jeunes, les capacités permettant de bien vivre en toute autonomie des temps de séparation avec la famille. C'est parfois difficile à entendre pour les familles, c'est parfois difficile à organiser, mais il en va de la meilleure préparation à l'âge adulte.

Les modalités pratiques d'hébergement en IME et en Plateforme sont actuellement très différentes même si les conditions minimales de réussite sont identiques (régularité et prévisibilité des temps d'internat, continuité avec les professionnels et l'accueil de jour, collaboration entre les familles et les professionnels):

o **En IME avec internat séquentiel, le cœur du projet d'établissement est de proposer un rythme régulier d'internat à tous les jeunes accueillis** (par exemple une semaine sur trois) où tout ce qui précède est mis en application dès l'admission.

o **En plateforme, l'hébergement est une modalité parmi toutes les autres et c'est à l'établissement d'en définir les conditions de mise en œuvre:** pour quelle personne, avec quel objectif, à quelle fréquence.

Ainsi les personnes accueillies pourront ne pas toutes en bénéficier, et celles qui en bénéficieront seront celles qui remplissent des critères liés au profil du jeune et non fonctions de la seule volonté de répit des familles.

De même, l'accent étant mis sur la réponse aux besoins identifiés dans le projet individuel, l'accès à l'internat sur la totalité de la durée d'accueil en plateforme ne pourra être garanti. Nous veillerons toutefois à continuer à répondre au besoin de périodes de répit pour les familles.

A noter que la prestation d'hébergement devient une composante obligatoire de l'offre des futures plateformes enfants. Ceci permettra d'en étendre l'usage à certains jeunes actuellement accueillis en SESSAD pour les aider à préparer la suite de leur parcours, notamment vers un futur hébergement inclusif, collectif ou individuel.

IME Notre Ecole - Parole de Pros

«L'IME Notre Ecole dispose de 10 places d'internat de semaine (nuits du lundi au vendredi actuellement), dont 6 en chambres individuelles et 2 en chambres doubles, proposées aux plus jeunes qui ont souvent l'habitude de partager une chambre au domicile. L'internat est actuellement en travaux afin de rénover les espaces et les rendre plus conviviaux.

L'internat est un axe majeur du projet de l'IME Notre Ecole, c'est l'école de l'autonomie. C'est l'occasion de continuer les apprentissages de la journée, de les mettre en pratique. Alors que l'internat était quelque peu «boudé» par les familles dans la période post Covid, nous travaillons avec les familles pour en faire valoir l'intérêt sur des périodes plus longues que une nuit par semaine. Une nuit cela s'apparente à du répit, c'est trop court pour véritablement mener des actions éducatives. Et les familles semblent partager ce point de vue.

L'IME est un petit bijou dont il faut exploiter toutes les facettes, pour tout le monde, dès l'admission. Les équipes d'internat et d'externat sont toutes mobilisées et coordonnées pour la réussite maximale du projet individualisé de l'enfant.» **Fatoumata Sankanou, Directrice IME Notre Ecole 78**



Le Siège de Direction Générale...

Dans un contexte de fortes évolutions du secteur sanitaire et médico-social (rapprochements, fusions, CPOM...), et où les réformes et enjeux se complexifient (financières : convergence tarifaire, budgets prévisionnels, nomenclature SERAFIN-PH, ... ; ou qualité : évaluations, autodétermination, transformation de l'offre...), le rôle d'un siège de direction générale devient de plus en plus déterminant pour permettre aux organismes gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) d'assurer au mieux leurs missions stratégiques, de pilotage et techniques.

Gardien de la vision stratégique et du projet associatif, garant de la conformité réglementaire des services prodigués par les établissements et de leur qualité, acteur clé dans la gestion des ressources humaines, financières, informatiques et techniques, et des relations institutionnelles, assurant le reporting vis-à-vis des administrateurs et des autorités de financement, le siège joue un rôle central et multidimensionnel.

La possibilité de prise en compte dans le budget des établissements d'une quote-part du financement du siège de l'organisme gestionnaire est inscrite dans la loi 2002-2. Elle est néanmoins subordonnée à l'octroi d'une autorisation qui en fixe le montant. C'est ce qu'on appelle les « frais de siège ».

Le siège a la responsabilité de piloter la mise en œuvre du projet associatif et des orientations stratégiques de l'association, d'organiser la gestion des établissements, d'assurer la cohésion de l'ensemble des dispositifs et d'accompagner l'organisme gestionnaire dans sa fonction de promoteur de l'amélioration des performances de l'institution.

Il supervise les activités des différentes structures, accompagne l'élaboration et l'actualisation des projets d'établissement, supervise les processus d'évaluation et les plans d'actions qui en résultent en veillant à ce qu'ils garantissent une amélioration continue de la qualité, conformément aux recommandations. Chaque établissement ayant ses propres défis, le siège doit naviguer à travers des réalités multiples et la gestion de ces complexités demande une forte agilité organisationnelle et la capacité à maintenir une vision cohérente.

D'un point de vue de gouvernance, le siège agit sous la direction du Directeur général en interface entre le Conseil d'administration et les établissements. Ses règles de fonctionnement et de décision sont fixées dans le Document Unique des Délégations, validé par le Conseil. Le Directeur général rend compte de ses missions au Président et fournit un éclairage régulier au Conseil.

Au service des ESMS, le siège se doit d'être perçu par l'ensemble des salariés comme une structure avec de multiples aspects :

- o garant du respect des obligations législatives, juridiques et réglementaires, notamment pour le contrôle et la mise en conformité au regard de la réglementation (sécurisation de l'accueil des usagers), le respect des contraintes réglementaires liées à l'exercice de la fonction employeur et l'usage conforme des fonds publics ;
- o ressource fonctionnelle, centralisant des fonctions opérationnelles telles que la gestion comptable et budgétaire, les politiques RH, la mutualisation des achats, le développement des systèmes d'information ;
- o plateforme de services centraux et de supports « métier » apportant savoir-faire, soutien, conseil et regard d'experts aux équipes professionnelles des établissements, et contribuant à la qualité du service rendu ;
- o structure de coordination, qui initie, soutient et anime les lieux de réflexion et de décision garantissant une harmonisation des pratiques et une culture commune ;
- o promoteur de projets, pilote des actions innovantes, animateur du processus d'innovation permanente et de formation
- o espace d'écoute, de dialogue et de prise en compte de l'expression des besoins, des préoccupations et des réflexions de toutes les parties prenantes (usagers, administrateurs, salariés, partenaires).

Ses objectifs incluent l'amélioration de la qualité et de la pertinence du service rendu aux usagers, la cohérence organisationnelle et la rationalisation des initiatives, l'optimisation des modes de gestion des établissements et une réponse coordonnée à leur complexification. La dynamique du siège repose sur une capacité de réactivité face aux situations mais aussi sur une logique d'anticipation et de projection fondée sur une vision d'évolution de l'association, encourageant la flexibilité opérationnelle, permettant une adaptation rapide aux besoins changeants des bénéficiaires et aux exigences de l'environnement externe.

Le Siège AeIDF

En 2019, AeIDF a reçu l'autorisation de créer un siège de Direction Générale et de percevoir des frais de siège. AeIDF s'est ainsi dotée d'un siège qu'elle a localisé rue de Cronstadt à Paris 15e, au barycentre géographique des établissements de l'association et qu'elle a progressivement « staffé ».

Son financement a été assuré par la perception de frais de siège sur les budgets des établissements, progressant en 5 ans jusqu'au taux autorisé de 3%. En contrepartie, les actions de mutualisation du siège ont progressivement généré des économies permanentes à hauteur équivalente. Pour les nouveaux dispositifs, les frais de siège ont été automatiquement intégrés à 3% dans les budgets alloués par les autorités de tarification.

Les frais de siège ne sont donc pas perçus au détriment de l'accompagnement des usagers, point crucial pour l'association de parents que nous sommes.

Le financement du siège a été renouvelé en 2024, avec application du même taux de 3% qu'en 2023.



L'Equipe du Siège AeIDF

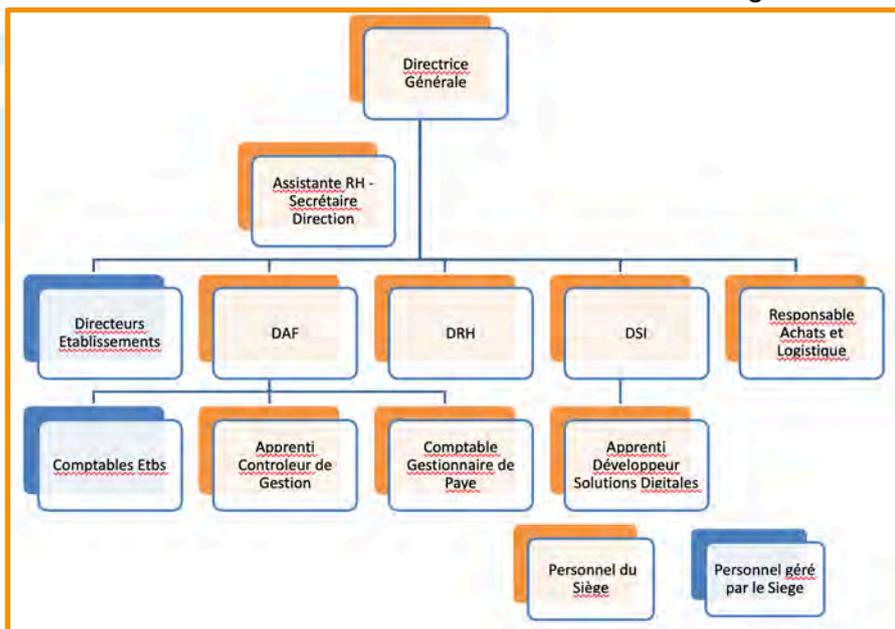


La **DG** est garante de la cohésion des établissements et services et de la cohérence de leurs développements. Elle est chargée d'animer, de coordonner, de structurer les actions du siège afin d'assurer le soutien des établissements gérés par l'Association.

Ses missions incluent également, en co-construction avec les administrateurs et les directeurs, l'élaboration et le suivi du CPOM et la réponse aux appels à projets. Elle rassemble et surveille les indicateurs de performance afin d'ajuster les stratégies opérationnelles en fonction des résultats.

Elle dispose d'une délégation très large de pouvoirs du Président (auquel elle rend compte régulièrement) dans les domaines de la gestion et animation des ressources humaines, de la gestion budgétaire, financière et comptable, de la mise en œuvre du projet associatif et des projets des établissements et des services. Elle organise la supervision, la coordination et la qualité des projets des établissements, et l'harmonisation des pratiques.

Elle est entourée d'une équipe de professionnels experts dans les fonctions support et métiers des ESMS, qui interviennent par délégation de la DG et assurent la veille juridique dans leurs domaines respectifs.



La **DRH** soutient les établissements dans les différents volets des ressources humaines: recrutements, gestion du temps de travail et de la paie, gestion disciplinaire et contentieux, développement et qualité RH, dialogue social. Elle s'assure de la cohérence des pratiques entre les différentes entités et prête une attention particulière à la qualité de vie au travail pour maintenir la motivation et l'engagement du personnel et développer l'attractivité de l'association. En effet, le contexte d'après Covid et d'inflation galopante généralisée fragilise les recrutements et l'attractivité du secteur médico-social. Ainsi, les actions de soutien aux équipes en termes de qualité de vie au travail, d'attractivité et de fidélisation, de gestion des emplois et des parcours professionnels, d'écoute et d'attention aux salariés, sont les priorités du moment, afin de répondre aux enjeux majeurs en termes de dynamique de recrutement et de garantir une qualité et une continuité de l'accompagnement.

La **DAF** est chargée de la supervision de la tenue des comptabilités et de la synthèse comptable (Budgets et Comptes Administratifs remplacés avec le CPOM par les EPRD et ERRD, états prévisionnels ou réalisés des recettes et des dépenses, déclarations fiscales...). Elle anime et coordonne les comptables rassemblés dans le Pôle Administratif et Financier et placés sous sa responsabilité, mais qui émargent aux budgets des établissements. Afin d'optimiser l'allocation des ressources, la gestion financière et comptable et la gestion de la trésorerie sont centralisées sous sa responsabilité, de même que la mise en place de procédures de contrôle interne et l'exécution de ces contrôles. En liaison avec le Trésorier de l'association, elle assure le suivi des finances (trésorerie, plan pluriannuel d'investissements, suivi des emprunts et de la capacité d'autofinancement) et du contrôle de gestion.



Le **DSI** est responsable du bon fonctionnement du système d'information, qu'il s'agisse des matériels (gestion et renouvellement du parc informatique, maintien en conditions opérationnelles), des infrastructures (réseau, accès internet, lien de secours, connectivité Wifi, accès en mobilité) et des aspects logiciels. Il est le garant de l'urbanisme du système d'information en assurant



la convergence vers des logiciels métiers communs, interfacés et hébergés sur le Cloud, au plus proche des besoins des utilisateurs. Il s'assure de la protection et de la sauvegarde des données, ainsi que du respect des exigences de confidentialité et du RGPD. Il conduit le programme de transformation numérique de l'association, de l'accompagnement des établissements dans cette évolution et de la nécessaire conduite du changement auprès des salariés. Il veille à la maîtrise et la réduction des coûts d'investissement et d'exploitation du SI.

La **Responsable Logistique et Achats** est chargée de développer une politique de mutualisation des achats de biens et services dans un souci d'économies d'échelle. Elle négocie les contrats de maintenance et de location,



et accompagne les établissements dans le suivi des travaux d'entretien, de rénovation ou de mise aux normes du bâti. Elle supervise les actions et documents de prévention des risques professionnels (formations, DUERP,...).



La **Gestionnaire de Paie** participe et veille, sous la supervision de la DAF et avec la DRH, au bon déroulement du processus de paie, de l'embauche à la sortie du salarié.

Enfin, deux apprentis (contrôle de gestion et développement informatique) et une assistante de direction complètent l'équipe.



AeIDF signe son 1er CPOM



C'est fait!

Autisme en Île de France a signé son premier CPOM pour les 5 prochaines années avec ses financeurs, l'ARS Île de France et les départements de Paris et des Yvelines.

La contractualisation imposée, s'accompagne d'objectifs matérialisés par des engagements quantitatifs et qualitatifs, dont beaucoup sont déjà en vigueur dans les établissements, autour de 3 axes principaux :

Les engagements sur la stratégie portent d'une part sur le développement dans chaque territoire de réseaux de partenaires notamment du milieu ordinaire pour favoriser l'inclusion, et d'autre part sur la contribution aux politiques publiques de déploiement de la réponse accompagnée pour tous (RAPT) en participant à la mise en œuvre du Dispositif d'Orientation Permanente.

Les engagements sur la performance portent sur le niveau d'activité avec pour cible des taux d'occupation des places de 90% pour les IME et SESSAD, 95% pour le CAJM et les plateformes, 98% pour les FAM). Ils traitent également de l'optimisation des ressources financières (notamment en réduisant le recours aux professionnels en CDD) et à la gestion des RH, avec pour cible la formation de 100% des nouveaux personnels dans leur 1^{ère} année, la formalisation d'une politique d'attractivité, de fidélisation et de Qualité de vie au travail.

Les engagements sur l'accompagnement Médico-Social et la qualité de la prise en charge portent sur:

- l'accès aux soins avec un aspect prévention et par exemple une visite annuelle en dentaire, ophtalmologie ou gynécologie, adaptée au TSA ;
- Le développement des actions favorisant l'insertion en milieu ordinaire, scolaire et professionnel ;
- la révision annuelle des PAI avec autodétermination et participation de l'utilisateur à son projet;
- le déploiement de l'aide aux aidants, en généralisant les programmes de guidance parentale;
- le repérage des Personnes Handicapées Vieillissantes, et de leurs besoins et la construction de parcours de vie plus adaptés ;
- le suivi en toute matière des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

En matière de gestion financière, le CPOM apporte une liberté supplémentaire au gestionnaire qui peut en principe librement décider de l'affectation des résultats si ceux-ci sont excédentaires et en deçà de 3% du budget.

Plusieurs projets ont été discutés avec l'ARS dans le cadre de la négociation, et deux ont d'ores et déjà été acceptés :

- la pérennisation sur budget ARS du **Petit Club 75** précédemment financé par une subvention annuelle de la Ville de Paris, à l'instar du Petit Club du Pôle Autisme les Comètes.
- l'extension de l'**IME Cour de Venise** par 10 places de SESSAD 0-25 ans pour permettre la poursuite du Parcours Pro TSA engagé en 2023 sur subventions privées autour de Notre Café Marais.

Le CPOM, qui reprend aussi les éléments du CPOM précédemment signé par AIME 77, **ne changera pas le quotidien des accompagnements, mais introduit une exigence supplémentaire de rigueur et de reporting sur tous les indicateurs des objectifs contractualisés.**

Pas de trêve des confiseurs pour les directeurs des établissements et du siège, et les administrateurs qui ont planché pendant la période pour soumettre avant le 8 janvier, des réponses à l'Appel à Manifestation d'intérêt «Inclus'IF 2030» ouvert mi décembre par l'ARS Île de France, sur la base d'un diagnostic territorial et de priorités départementales, pour le dépôt de projets attachés à des établissements existants et susceptibles d'être pour l'essentiel mis en œuvre en 2024. Comme en 2018, cet AMI laisse la part belle aux innovations médico-sociales et à l'inclusion notamment scolaires et sportives.



AeIDF a ainsi déposé plusieurs projets pour les enfants ou les adultes sur chaque département où elle est présente. Ils sont de nature très diverses, mais correspondent à la réalité des besoins constatés par nos établissements sur leurs territoires respectifs, et qui sont tous activables dans l'année. A souligner que la conséquence pour les projets retenus est l'engagement de passer rapidement en « mode plateforme », ce qui est déjà notre ambition sur la durée du CPOM.

L'ARS a indiqué après le 8 janvier qu'au total, pas moins de 558 projets avaient été déposés. Les projets retenus devraient être annoncés courant avril.

Journées de cohésion

Le secteur médico-social est exigeant et peut être stressant. Les journées de cohésion agissent comme un exutoire bienvenu, permettant aux professionnels de relâcher la pression accumulée. Ces moments de détente, de rires et de partages d'expériences contribuent à atténuer le stress professionnel, favorisant ainsi un environnement de travail plus sain.

Ces journées vont bien au-delà d'une simple parenthèse récréative. En réunissant les équipes hors du contexte professionnel autour d'activités encourageant des interactions informelles, elles offrent un cadre propice pour améliorer la communication interprofessionnelle. Elles

stimulent la collaboration entre les membres et renforcent la compréhension mutuelle des rôles et responsabilités au sein de l'équipe. Elles soulignent à chacun l'importance de sa contribution individuelle à la réussite collective favorisant ainsi le développement d'un solide esprit d'équipe.

L'impact positif de cette cohésion renforcée se propage dans les actions quotidiennes au sein des ESMS: les professionnels sont davantage enclins à collaborer, à se soutenir mutuellement, à partager leurs compétences et connaissances dans leurs pratiques et à chercher ensemble des solutions innovantes aux défis auxquels ils font face au quotidien, ce qui contribue fortement à l'amélioration de la qualité des interventions et services fournis aux personnes accompagnées.

A l'**IME Notre Ecole**, la journée a eu lieu le 1er décembre au Sensas à Cergy-Pontoise, autour d'un parcours sensoriel marqué par de nombreux challenges à réaliser par équipes dans une obscurité quasi-totale. Les fonds récoltés étaient destinés à des associations liées au handicap.



Pour le **Pôle TSA du Val de Marne**, c'est autour d'un atelier de cuisine thaï que s'est déroulée cette journée qui a permis de tisser un lien plus fort entre les équipes des différents dispositifs du Pôle dont les « nouveaux venus » de l'**IME A l'Ecole de Ted et ses Amis**.



Brèves

Duo Day

Première participation au Duo Day en novembre 2023 d'un jeune du Pôle Pro du **SESSAD Aidera**, une initiative visant la promotion de l'inclusion professionnelle des personnes handicapées.

L'opportunité est donnée à une personne handicapée d'être « en duo » avec un professionnel lors d'une journée immersive. C'est au sein de l'usine de Clamart (92) de The Coca-Cola Company que ce duo s'est concrétisé. Une très belle expérience pour ce jeune qui est ressorti ravi de cette journée.



Transfert à la montagne FAM Simone Veil



Mi-janvier, transfert pour certains résidents du **FAM Village** dans le Puy de Dôme à proximité de la station de ski du Mont-Dore. Au programme, balades, bonhommes de neige, patin à glace.



Café Parents au SESSAD Aidera

L'idée d'un Café Parents avait été lancée lors de la réunion de rentrée du SESSAD. L'objectif était d'offrir aux parents volontaires un espace de parole libre et convivial pour des échanges entre pairs-aidants, afin de permettre des partages d'expérience, et de développer et renforcer les liens entre les familles,

Il s'agit aussi de pouvoir se sentir écouté, compris, encouragé, sans jugement, par d'autres parents qui ont tous en commun l'autisme de leur enfant, même si ils peuvent vivre des expériences différentes.



Débutés en novembre et plébiscités, ces cafés vont se poursuivre à un rythme trimestriel, le dernier en date ayant eu lieu le 27 janvier. Les thèmes abordés sont très variés: l'autonomie, les traitements tels que le méthylphénidate (Ritaline® et autres), la scolarité, l'orientation, le parcours, les prises en charges, le sensoriel, le sommeil.

Ateliers Sports

2024 année olympique ! L'IME Cour de Venise a obtenu le label Génération 2024. Dans les établissements les activités sportives sont à l'honneur: atelier Cirque, atelier Hip-Hop ou Initiation au Hockey sur gazon au FAM Simone Veil, ou encore sortie Handisport à Levallois Perret pour les jeunes du Pôle TSA les Comètes pour découvrir judo, boxe, tir à l'arc, badminton, ... ou encore Atelier découverte de l'escalade au SESSAD Aidera. Le GEM Cap Actyf propose également une activité escalade à ses membres.



Boîtage au FAM Clair Bois



Le partenariat avec la Mairie des Alluets le Roi continue:

En complément des activités de distribution des repas aux anciens du Village, c'est désormais la distribution du magazine municipal qui est effectuée par les résidents du FAM.

GEM Cap Actyf



Les membres du GEM s'approprient leur environnement à Noisy le Roi. Ils ont ainsi réalisé une signalétique ad hoc pour donner plus de visibilité au GEM, et organisé les travaux pour l'installation d'une terrasse afin de rendre l'espace extérieur plus convivial en vue de prochains BBQ.



IME notre Ecole



Le 16 décembre, l'IME Notre Ecole organisait pour les jeunes et les familles une fête de Noël et a profité de l'occasion pour célébrer les 16 ans d'Amany.

Collecte Century 21

Remerciements particuliers aux équipes des agences Century 21 de Paris 15e qui nous ont fait bénéficier à nouveau de leur collecte caritative de jeux, livres, ou jouets, nommée avec justesse « Un jouet pour un sourire ».

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIEN.

Des caisses entières ont ainsi été récupérées, triées, notamment par les résidents de l'EAM Simone Veil dans le cadre d'activités éducatives, et remises à tous les établissements de l'association.



Les jouets recueillis ont été distribués aux jeunes et moins jeunes lors des fêtes de Noël, à leurs fratries, ou conservés comme supports éducatifs au sein des établissements pour une utilisation tout au long de l'année.



EAM Simone Veil

Le 20 décembre, c'est dans la salle associative du Village St-Michel, en présence des familles des résidents que l'EAM Simone Veil a célébré Noël.

Ambiance festive avec une démonstration par certains des résidents de hip-hop, musique, sans oublier, autour de la convivialité d'un pot, l'échange de cadeaux, toujours source de sourires.



L'album des Fêtes



Plateforme Eclair

Le 9 décembre, les jeunes de la plateforme, leurs familles, les professionnels et leurs enfants ont partagé une après-midi festive. L'événement comprenait une rétrospective filmique sur l'histoire de la Plateforme, un concert de musiques du monde par Jeremy Nattah et Adele Blanchin (utilisant didgeridoo, percussions et hangpan), une exposition des travaux des jeunes et notamment de l'UEMA. Sans oublier un goûter et une remise de cadeaux par le Père Noël, un certain Laurent

Savard, que nous avons reconnu sous son déguisement et remercions d'avoir brillamment orchestré cette journée.



Vie Associative

La Campagne d'adhésion 2024 est ouverte

Votre adhésion vous permet par votre vote en Assemblée Générale de faire entendre votre voix dans les orientations de l'Association, de soutenir ses actions. En renforçant notre représentativité, elle donne du poids à la voix que nous portons et aux valeurs que nous défendons. C'est important quand nous négocions nos projets, nos budgets.

Que vous soyez sympathisants à la cause des personnes avec TSA ou directement concernés, les valeurs qu'AeIDF porte sont l'affaire de tous. Rejoignez nous !

Vous faites partie d'une famille de personne accompagnée dans un de nos établissements ? Ce sont des familles comme vous qui ont porté l'association pour créer les établissements de vos enfants. A votre tour, rejoignez nous !

Votre soutien est précieux, aidez-nous et rejoignez nous en adhérant!



Comme les années précédentes, AeIDF a pu compter en 2023 sur de multiples soutiens pour appuyer ses projets: ses financeurs tutélaires (ARS et départements), mais aussi la Région Ile de France, les municipalités de Noisy le Roi, Saint Maur des Fossés, Bussy St Georges, Les Alluets le Roi,...

Sans oublier les associations telles les Tabliers Bleus, le Rotary Maisons-Laffitte Le Mesnil Le Roi, les sociétés (Pickering Interfaces, Fonds de dotation Haguro, Arval, Hotel Mercure,...)

Sans oublier les parents, familles, amis de personnes TSA de nos établissements ou non qui année après année répondent à nos appels à dons, et nous permettent de soutenir notre dynamique d'innovations et de continuer à penser et construire des projets dans les interstices du parcours de l'autisme, au bénéfice de la personne accompagnée ou de ses aidants.

Sans oublier les entreprises qui accueillent nos jeunes en stage,

Sans oublier tous les Franciliens qui par leurs votes ont permis aux projets déposés dans le cadre du budget participatif et écologique de la Région Ile de France d'être financés.

Sans oublier les bénévoles de l'Association qui donnent de leur temps et que vous pouvez rejoindre (voir sur le site comment faire, nous vous attendons!).

Sans oublier nos professionnels qui accompagnent au quotidien les personnes accueillies et font vivre notre projet associatif.

Soyez tous remerciés pour votre soutien, votre engagement et votre générosité!



Plus que jamais, nous avons besoin de vous...
Pensez à renouveler votre adhésion pour 2024.
Merci de votre soutien et engagement!

AeIDF est reconnue d'intérêt général. Adhésions et dons sont fiscalement déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers



Plus d'informations sur
www.autisme-en-idf.org



AeIDF INFOS - Autisme en Ile-de-France, association loi 1901- 43bis rue de Cronstadt - 75015 Paris

Directeur de la Publication: Jean-Marc Monguillet, Président de l'association

Comité Editorial: MP.Bouhélier, M.Feroldi, C.Kermagoret, Y.Mokkadem, JM.Monguillet.

Contact: groupecom@autisme-en-idf.org Dépôt légal: Fev. 2024 ISSN: 2647-820X (imprimé) / 2780-0393 (en ligne)